

**DECISION N°005 / LFIMD / 2022**  
**Relative aux droits à acquitter par les familles**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Le Proviseur du lycée français International Marguerite Duras,**

Vu la délégation de pouvoir en faveur du chef d'établissement en gestion directe : lycée français international Marguerite Duras, Ho Chi Minh Ville, Vietnam décidée par M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE en date du 4 mars 2019;

**Décide :**

**Article 1 : La modification des tarifs en Euros et ou en Viet Nam Dongs autres que les droits de scolarité applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'UNSS compte tenu de sa reprise en janvier 2022.**

Catégories	Tarifs	Observations
	<b>UNSS</b>	
UNSS Collège	25 euros	Pour l'année scolaire 21-22
UNSS Lycée	50 euros	Pour l'année scolaire 21-22

**Article 2 : Conditions de paiement**

L'ensemble de ces tarifs font l'objet d'une facture exigible selon les modalités portées sur celle-ci.

**Article 3 : Recours**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,  
Ordonnateur secondaire

Isabelle DUFOURG



A Ho Chi Minh Ville, le 07/01/2022

Décision affichée dans l'établissement le : 07/01/2022 et publiée sur le site internet du lycée